

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

COVÉA SOLIS

Code ISIN Part I : FR0013312683

FCP géré par COVÉA FINANCE, société de gestion
du Groupe COVÉA

Objectifs et politique d'investissement

L'OPCVM est de classification "Actions Internationales". Il a pour objectif d'obtenir, sur un horizon d'investissement de 5 ans, une plus-value des investissements sur le marché Actions en privilégiant des valeurs internationales impliquées dans la transition énergétique en raison de leur évolution bénéfique à l'environnement. L'objectif de gestion n'est pas compatible avec l'existence d'un indicateur de référence.

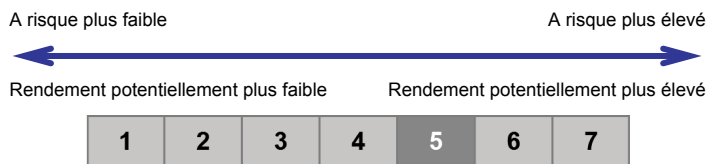
La gestion du fonds est active et discrétionnaire. En premier lieu, la stratégie repose sur une sélection de valeurs émises par des sociétés potentiellement fortement émettrices de gaz à effet de serre qui s'inscrivent dans la transition énergétique, soit par l'impact de leur activité sur la réduction des émissions, soit par leurs engagements de nature à réduire à long terme ces émissions, et ce dans une logique de « best effort » (par exemple, les énergies renouvelables, les énergies fossiles nécessaires à la transition énergétique, les équipements, technologies ou services impliqués dans la réduction des gaz à effet de serre et la mobilité durable). Les valeurs retenues sont sélectionnées en fonction de l'impact potentiel de leur activité sur la transition énergétique, selon l'appréciation de l'équipe de gestion, et n'ont pas à justifier d'un niveau d'intensité carbone minimum. Le lien avec la thématique de la transition énergétique peut être apprécié à différents niveaux : l'activité de l'entreprise en lien avec la thématique du fonds, les impacts environnementaux directs ou indirects de l'entreprise en lien avec la thématique du fonds, les engagements pris et communiqués par l'entreprise en matière environnementale en lien avec la thématique du fonds. L'investissement du portefeuille s'effectue en retenant au minimum 60% de valeurs pouvant se rattacher à la thématique. Pour ce faire, la société de gestion attribue une note de 1 à 5 (5 étant la meilleure note) à chacune des valeurs de l'univers de départ sur les trois dimensions citées précédemment. Pour pouvoir être retenue dans la poche des 60%, une valeur devra avoir obtenu la note moyenne de 3/5 minimum. Après avoir filtré les valeurs en lien avec la thématique, la société de gestion procède ensuite à son analyse financière. La sélection des valeurs repose sur une analyse des sociétés en fonction de critères portant sur la stratégie, le positionnement produits, le potentiel de croissance et la valorisation. Une fois les valeurs sélectionnées, l'OPCVM s'appuie sur la stratégie d'investissement globale de la société de gestion. L'équipe de gestion se fonde sur les conclusions des comités mis en place par la société de gestion. Dans le cadre du processus de sélection, l'équipe de gestion peut s'appuyer également sur les appréciations internes et l'existence de

controverses recensées par des analystes ESG indépendants autour des valeurs retenues **mais ce de manière non systématique et non contraignante**. Le portefeuille du fonds n'a pas de contrainte d'intensité carbone. Le fonds est exposé au risque actions dans une fourchette de 75% à 110% de l'actif net ainsi qu'au risque de change à hauteur maximale de 110% de l'actif net. Le fonds sera investi en permanence à hauteur de 75 % minimum de son actif net en actions et/ou valeurs assimilées éligibles au PEA émises par des sociétés ayant leur siège social dans l'Espace Economique Européen (EEE). L'OPCVM pourra également investir dans la limite de 25% de l'actif net dans des actions et/ou valeurs assimilées de sociétés ayant leur siège social dans des pays membres ou partenaires de l'OCDE en dehors des pays de l'EEE. Les investissements en petites et moyennes capitalisations pourront aller jusqu'à 100% de l'actif net. L'investissement dans des sociétés des pays émergents sera limité à 25% de l'actif net. L'OPCVM pourra avoir recours à hauteur maximale de 20% de son actif net à des titres de créances et instruments du marché monétaire émis par des émetteurs publics ou supranationaux et assimilés ou par des émetteurs privés, sans clé de répartition prédéfinie, des Etats membres de l'OCDE, sur tout type de maturité, de devises et de notation minimale à l'acquisition de BBB-. Le recours aux notations des agences se fera de façon non exclusive et non mécanique. L'exposition au risque de taux est limitée à 20% maximum de l'actif net. La fourchette de sensibilité du fonds sera comprise entre 0 et 9. L'OPCVM aura recours, dans une limite de 100% de l'actif net à des instruments financiers à terme et/ou conditionnels dans un but de couverture et/ou d'exposition aux risques actions et change. L'OPCVM pourra avoir recours à des titres intégrant des dérivés à hauteur maximale de 25% de l'actif net. L'OPCVM est éligible au PEA (Plan d'Epargne en Actions).

Le résultat net et les plus-values réalisées nettes de l'OPC seront systématiquement réinvestis. Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés auprès de Caceis Bank chaque jour ouvré avant 13h. Ils sont exécutés quotidiennement sur la base de la valeur liquidative calculée le lendemain (J+1) à partir des cours de clôture du jour de souscription/rachat (J) et datée de J.

Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Profil de risque et de rendement



Le niveau de risque de l'OPCVM reflète le risque des marchés Actions internationales sur lesquels il est investi ainsi que sa forte exposition au risque actions.

Les données historiques utilisées pour le calcul du niveau de risque pourraient ne pas constituer un indicateur fiable du profil de risque futur du fonds. La catégorie de risque associée à votre fonds n'est

pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Les risques importants pour l'OPC non pris en compte dans cet indicateur sont les suivants :

Risque de liquidité : il représente le risque éventuel lié à la volatilité des cours des actions des petites et moyennes capitalisations et aux marchés de pays émergents.

Risque lié à l'utilisation d'instruments dérivés : L'utilisation d'instruments dérivés peut augmenter ou réduire la capacité d'amplification des mouvements de marché du portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre portefeuille.

Frais

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	Néant
----------------	-------

Frais de sortie	Néant
-----------------	-------

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et/ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants	0,50 %
----------------	--------

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

Les **frais courants** sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le **31 décembre 2018**. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il exclut :

- Les commissions de performance
- Les coûts d'intermédiation du portefeuille, sauf dans le cas de frais d'entrée/sortie acquittés par le fonds lors de l'achat ou la vente de parts d'un autre organisme de placement collectif.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique « Frais et commissions » située dans le prospectus de votre fonds disponible sur simple demande auprès de Covéa Finance.

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Performances passées

Cette part ayant été nouvellement créée, il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

Année de création de l'OPC : **2018**

Devise : EUR

VL d'origine : 100 €

Les performances sont calculées dividendes nets réinvestis (le cas échéant) et frais courants inclus.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank, 1-3 place Valhubert - 75013 Paris

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPC : Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur adressée à : Covéa Finance, 8-12 rue Boissy d'Anglas – 75008 Paris courriel : communication@covea-finance.fr.

La valeur liquidative est disponible auprès de Covéa Finance sur le site www.covea-finance.fr.

Ces mêmes informations concernant d'autres parts de cet OPC peuvent être obtenues dans les mêmes conditions.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet de Covéa Finance à l'adresse www.covea-finance.fr. Un exemplaire papier est mis à disposition gratuitement sur demande.

Fiscalité : L'OPCVM est éligible au PEA. Selon le régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

La responsabilité de Covéa Finance ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds.

Cet OPC est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Covéa Finance, société de gestion de portefeuille, est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 février 2019.